

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale (PLUI valant SCoT)

Par l'arrêté n° 24A53 en date du 1er octobre 2024, le Président de l'Agglomération Seine-Eure a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la modification n° 4 du PLUIH et du PLUI valant SCoT de l'Agglomération Seine-Eure.

L'enquête publique se déroulera du **mercredi 6 novembre 2024 à partir de 9 h 30 au vendredi 6 décembre 2024 jusqu'à 18 h 00**, soit sur une durée de 31 jours consécutifs.

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Rouen et est composée des membres suivants :

- Président : Monsieur Jean-Pierre ADAM, retraité de la police nationale, - Membres titulaires :
- Monsieur Jean-François BARBANT, gestionnaire de pharmacie,
- Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, retraité du Ministère de la Défense,
- Monsieur Bernard POQUET, retraité du Ministère de la Défense (en qualité de suppléant).

Un ou plusieurs commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public et recevront leurs observations aux sièges et lieux de permanences suivants :

- Mercredi 6 novembre 2024, de 9h30 à 12h30, à l'Hôtel d'Agglomération Seine - Eure ;
- Jeudi 14 novembre 2024, de 16h00 à 19h00, à la mairie de Saint Aubin S/Gaillon ;
- Mardi 19 novembre 2024, de 16h00 à 19h00, à la mairie de Pont de l'Arche ;
- Vendredi 22 novembre 2024, de 16h00 à 19h00, à la mairie de Clef-Vallée-d'Eure (La Croix Saint Leufroy) ;
- Lundi 25 novembre 2024, de 15h00 à 18h00, à la mairie de Gaillon ;
- Mercredi 4 décembre 2024, de 15h00 à 18h00, à la mairie de La Haye Malherbe ;
- Vendredi 6 décembre 2024, de 15h00 à 18h00, à l'Hôtel d'Agglomération Seine - Eure.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier de projet de modification n° 4 du PLUIH et du PLUI valant SCoT sur support papier à :

- L'Agglomération Seine-Eure (1, place Ernest Thorel - 27400 LOUVIERS), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30) ;
- La mairie de Pont de l'Arche (19, rue Maurice Delamare - 27340 PONT DE L'ARCHE), aux jours et heures habituels d'ouverture (du mercredi au vendredi de 14h00 à 17h00 et le mardi de 14h00 à 19h00) ;
- La mairie de la Haye Malherbe (Place de la Mairie - 27400 LA HAYE MALHERBE), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 16h00 à 18h00, sauf le jeudi de 9h30 à 11h30) ;
- La mairie de Gaillon (2, rue du Général de Gaulle - 27600 GAILLON), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00) ;
- La mairie de Clef Vallée d'Eure (6, rue de Louviers La Croix-Saint-Leufroy - 27410 CLEF-VALLÉE-D'EURE), aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, le mercredi de 8h30 à 12h30, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00) ;
- La mairie de Saint Aubin Sur Gaillon (1, rue des Motelles, 27600 Saint-Aubin-sur-Gaillon), aux jours et heures habituels d'ouverture (du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00, sauf le jeudi jusqu'à 19h00, et le samedi de 9h00 à 17h00).

En version numérique, le dossier pourra être consulté sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure : <https://www.agglo-seine-eure.fr/>

Toute personne peut sur demande adressée par courriel au Président de l'Agglomération Seine-Eure, obtenir communication du dossier d'enquête publique en version dématérialisée, à l'adresse suivante : urbanisme-plu@seine-eure.com

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le présent arrêté,

- Les notices explicatives au titre du Code de l'urbanisme de la procédure de modification n° 4 du PLUIH et du PLUI valant SCoT,
- Les notices d'évaluation environnementale (pour la modification du PLUIH et du PLUI valant SCoT),
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale et la réponse de l'Agglomération Seine-Eure à cet avis,
- L'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
- Les arrêtés de prescription de la modification n° 4, les délibérations approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de modification n° 4 (du PLUIH et du PLUI valant SCoT),
- Les avis des communes et des personnes publiques associées et consultées.

Les observations du public pourront être consignées jusqu'au vendredi 6 décembre 2024 à 18 h 00 :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet, disponibles à l'Hôtel d'Agglomération et dans les mairies de Pont de l'Arche, La Haye Malherbe, Gaillon, Clef-Vallée-d'Eure et Saint-Aubin-sur-Gaillon.
- Par courrier postal à l'attention de Monsieur ADAM Jean-Pierre, Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique : Hôtel d'Agglomération Seine-Eure, 1 Place Ernest Thorel - 27400 LOUVIERS,
- Par courriel à l'adresse : urbanisme-plu@seine-eure.com
- Par écrit ou oral auprès de la commission d'enquête au cours des permanences.

Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure dans les meilleurs délais.

L'attention du public est attirée sur le fait que toute contribution sera susceptible d'être consultée par tous. Le dépôt des observations peut être fait de manière anonyme. En cas de déposition par courriel, il devra être indiqué le souhait d'anonymisation pour la publication de la contribution.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête publique seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête.

La commission d'enquête rencontrera sous huitaine le Président ou le Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Agglomération Seine-Eure et lui communiquera les observations du public consignées dans un procès-verbal.

Le Président ou le Vice-Président disposera de quinze jours pour produire ses observations dans un mémoire en réponse.

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Elle consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, et précisera si elles sont favorables, défavorables avec réserves ou défavorables.

Le Président de la commission d'enquête transmettra au Président ou au Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Agglomération Seine-Eure, le dossier de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Les copies du rapport et des conclusions seront tenues à disposition du public pendant un an au siège de l'Agglomération Seine-Eure, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure.

A l'issue de l'enquête publique et après réception de la commission d'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et de la commission d'enquête, sera proposé à l'approbation du conseil communautaire de l'Agglomération Seine-Eure.



PARIS NORMANDIE

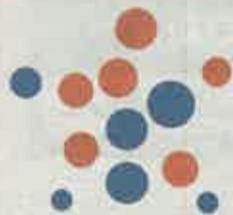
PROFESSIONNELS DU DROIT
 DU CHIFFRE | NOTAIRES

Saisissez & publiez
 vos annonces
 juridiques et légales,
 en quelques minutes !

Avec



- ✓ Accessible 7j/7
- ✓ Simple & intuitive
- ✓ Attestation de parution immédiate
- ✓ Choix multiple du support habilité
- ✓ Paiement par CB en ligne



francemarchés.com

TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics
 le plus complet du web

- | Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- | 100% gratuit
- | Alertes par email

Contactez-moi



Emilie Hill

ehill@rosseilconseil.fr

06 01 20 64 74 ou 09 70 80 86 12

Eure

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023 soit 0,200 € HT le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7381613801 - AA



Modification n°4 du PLUIH Seine-Eure Agglo 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par l'arrêté n° 24A53 en date du 1er octobre 2024, le président de l'Agglomération Seine-Eure a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la modification n° 4 du PLUIH et du PLUI valant SCoT de l'Agglomération Seine-Eure.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 6 novembre 2024 à partir de 9 h 30 au vendredi 6 décembre 2024 jusqu'à 18 h 00, soit sur une durée de 31 jours consécutifs.

Une commission d'enquête a été désignée par le président du tribunal administratif de Rouen et est composée des membres suivants :

- Président : M. Jean-Pierre ADAM, retraité de la police nationale.
- Membres titulaires :
 - M. Jean-François BARBANT, gestionnaire de pharmacie.
 - M. Jean-Pierre BATAILLE, retraité du Ministère de la Défense.
 - M. Bernard POQUET, retraité du Ministère de la Défense (en qualité de suppléant).

Un ou plusieurs commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public et recevront leurs observations aux sièges et lieux de permanences suivants :

- Mercredi 6 novembre 2024, de 9 h 30 à 12 h 30, à l'Hôtel d'Agglomération Seine-Eure ;
- Jeudi 14 novembre 2024, de 16 h 00 à 19 h 00, à la mairie de Saint-Aubin-sur-Gaillon ;
- Mardi 19 novembre 2024, de 16 h 00 à 19 h 00, à la mairie de Pont-de-l'Arche ;
- Vendredi 22 novembre 2024, de 16 h 00 à 19 h 00, à la mairie de Clief-Valleé-d'Eure (La Croix-Saint-Leufroy) ;
- Lundi 25 novembre 2024, de 15 h 00 à 18 h 00, à la mairie de Gaillon ;
- Mercredi 4 décembre 2024, de 15 h 00 à 18 h 00, à la mairie de La Haye-Malherbe ;
- Vendredi 6 décembre 2024, de 15 h 00 à 18 h 00, à l'Hôtel d'Agglomération Seine-Eure.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier de projet de modification n° 4 du PLUIH et du PLUI valant SCoT sur support papier à :

- L'Agglomération Seine-Eure (1, place Ernest-Thorel, 27400 Louviers), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30) ;
- La mairie de Pont-de-l'Arche (19, rue Maucieu-Delamaré, 27340 Pont-de-l'Arche), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le mardi de 14 h 00 à 19 h 00) ;
- La mairie de La Haye-Malherbe (Place de la Mairie, 27400 La Haye-Malherbe), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00) ;
- La mairie de Gaillon (2, rue du Général-de-Gaulle, 27600 Gaillon), aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00) ;
- La mairie de Clief-Valleé-d'Eure (6, rue de Louviers, La Croix-Saint-Leufroy, 27410 Clief-Valleé-d'Eure), aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00) ;
- La mairie de Saint-Aubin-sur-Gaillon (1, rue des Motelles, 27600 Saint-Aubin-sur-Gaillon), aux jours et heures habituels d'ouverture (du mardi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 00, sauf le jeudi jusqu'à 19 h 00, et le samedi de 9 h 00 à 17 h 00).

En version numérique, le dossier pourra être consulté sur le site internet

de l'Agglomération Seine-Eure : <https://www.agglo-seine-eure.fr/>

Toute personne peut sur demande adressée par courriel au président de l'Agglomération Seine-Eure, obtenir communication du dossier d'enquête publique en version dématérialisée, à l'adresse suivante :

urbanismeplu@seine-eure.com
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le présent arrêté.
- Les notices explicatives au titre du Code de l'urbanisme de la procédure de modification n° 4 du PLUIH et du PLUI valant SCoT.
- Les notices d'évaluation environnementale (pour la modification du PLUIH et du PLUI valant SCoT).
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse de l'Agglomération Seine-Eure à cet avis.
- L'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).
- Les arrêtés de prescription de la modification n° 4, les délibérations approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de modification n° 4 (du PLUIH et du PLUI valant SCoT).
- Les avis des communes et des personnes publiques associées et consultées.

Les observations du public pourront être consignées jusqu'au vendredi 6 décembre 2024 à 18 h 00 :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet, disponibles à l'Hôtel d'Agglomération et dans les mairies de Pont-de-l'Arche, La Haye-Malherbe, Gaillon, Clief-Valleé-d'Eure et Saint-Aubin-sur-Gaillon.

- Par courrier postal à l'attention de M. ADAM Jean-Pierre, président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique : Hôtel d'Agglomération Seine-Eure, 1, place Ernest-Thorel, 27400 Louviers.

- Par courriel à l'adresse urbanismeplu@seine-eure.com

- Par écrit ou oral auprès de la commission d'enquête au cours des permanences.

Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure dans les meilleurs délais.

L'attention du public est attirée sur le fait que toute contribution sera susceptible d'être consultée par tous.

Le dépôt des observations peut être fait de manière anonyme. En cas de déposition par courriel, il devra être indiqué le souhait d'anonymisation pour la publication de la contribution.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres et examens pris observations reçues et signés par le Président de la commission d'enquête.

La commission d'enquête rencontrera sous huitaine le président ou le vice-président en charge de l'Aménagement de l'Agglomération Seine-Eure et lui communiquera les observations du public consignées dans un procès-verbal.

Le président ou le vice-président disposera de quinze jours pour produire ses observations dans un mémoire en réponse.

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête, les registres et examens pris observations reçues, Elle consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, et précisera si elles sont favorables, défavorables avec réserves ou défavorables.

Le président de la commission d'enquête transmettra au président ou au vice-président en charge de l'Aménagement de l'Agglomération Seine-Eure, le dossier de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Les copies du rapport et des conclusions sont tenues à disposition du public pendant un an au siège de l'Agglomération Seine-Eure, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure.

À l'issue de l'enquête publique et après réception de la commission d'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et de la commission d'enquête, sera proposé à l'approbation du conseil communautaire de l'Agglomération Seine-Eure.



Emploi

Emploi

OFFRE D'EMPLOI

Personne sérieuse cherche heures de ménage, aide aux courses, repas, repassage. Libre de suite. CESU. Particulier, tél. 06 16 75 44 72

Près Honfleur, cherche employé(e) de maison C.D.I. plein temps annuel pour maison principale et deux gîtes. Logement 3 chambres dans maison indépendante. Envoyer lettre, références et photo par mail à : tantehelene2000@yahoo.fr

PA EMPLOI

Recherche couple de jeunes retraités pour gardiennage propriété pleine campagne (Nord 28). Logement de fonction agréable, jardin privatif, petits travaux rémunérés, références exigées. Particulier tél. 06 15 45 69 33 ou laurencedlv@gmail.com



Bonnes Affaires

Bonnes Affaires

AGRICULTURE



Urgent, recherche un tracteur Mercedes MB Trac genre 1000, 1100, 1300, 1400, 1500, 1600, peu importe l'état ou la région, je me déplace, particulier, tél. 06 21 49 50 89.

Recherche Presse MD et RB, tracteur MF, moissonneuse MF et JD, cueilleur à maïs, semoir à maïs, ensileuse auto. Particulier tél. 06 71 10 93 35

Vds 23 apatisseurs en état de marche avec ou sans moteur électrique. Vds boîte de vitesse de Citroën DS. Particulier tél. 06 10 73 34 45

A vendre une cinquantaine de petits ballons de foie, particulier, tél. 02 32 58 60 85

ANIMAUX DE LA FERME

Vends chèvres naines et alpines, prix intéressant. Particulier, tél. 06 78 83 61 38

Vds : couveuse 30 à 40 oeufs, retournement auto. : 50 € ; 3 faisans mâles argenté lady hamherst, 18 mois, 60 € pièce ; 1 jeune faisán mâle et femelle lady, 60 € pièce ; jeune pan bleu 7 mois. Part., tél., 06 86 82 15 74

ANTIQUITÉS / BROCANTE

Vds banc de cordonnier en fonte, complet, année 1948, à remettre en état : 500 € à négocier. Part., tél., 06 86 82 15 74

Achète objets militaires 39-45, 14-18 : casques, coiffures, uniformes, équipements, véhicules et pièces, etc. tous pays, même mauvais état. Particulier, tél. 06 80 63 97 32



Achète cher au meilleur prix vos fourrures, robe de soirée, escarpin, machine à coudre, tableau, bibelot, cuivre, éteint, montre, pièces de monnaie, estimation et déplacement gratuit, tél. 07 62 70 51 38 ou 02 53 35 08 64.



Achète casques allemands, objets militaires et uniformes 1ère et 2ème guerre mondiale, petites voitures anciennes Dinky, Jeep, CJ, Norev, particulier, tél. 06 11 37 40 16 ou sle60@hotmail.fr

A votre disposition pour vider votre maison de la cave au grenier. VAUVERT Etienne Henri, Tél. 06 12 98 19 82 Siren 510787310



Achète cher au meilleur prix, vos machines à coudre, fourrures, robe de soirée, escarpin, tableaux, bibelots, cuivre, éteint, montre, pièces de monnaie, meuble. Estimation et déplacement gratuit, tél. 07 62 70 51 38 ou 02 53 35 08 64.



Urgent, luthier achète bon prix violons, violoncelles, contrebasse, saxo, anciens dans l'état où ils se trouvent, donnez leur une seconde vie, paiement comptant. Particulier, tél. 06 09 46 03 85 ou 06 78 66 83 09 artisanmtm@yahoo.com



COLLECTEUR achète pièce de monnaie or et argent, bijoux tous genre, or, argent, montres anciennes et modernes, sacs à main de luxe. Paiement immédiat. Tél : 06 26 26 73 06

Règle pour la VENTE DES CHIENS ET CHATS

Les petites annonces concernant les animaux sont soumises à une réglementation stricte.

Pour vendre vos chiens et chats, il est obligatoire de mettre dans votre annonce les mentions suivantes :

- L'âge de l'animal • Le numéro d'identification de l'animal ou celui de sa mère
- L'inscription ou non à un livre généalogique • Le nombre d'animaux de la portée
- Le numéro SIREN de l'éleveur ou du vendeur

► Si cession gratuite de l'animal, l'annonce doit en plus indiquer la mention « gratuit ».

► La mention « de race » suivie du nom d'une race est réservée aux animaux inscrits sur un livre généalogique et disposant d'un numéro de portée. Dans le cas contraire, la mention « n'appartient pas à une race » doit clairement être indiquée.

Si toutes ces mentions ne figurent pas sur votre annonce, nous ne pourrons la publier

PH mars 2024 - article législation disponible au journal



ANTIQUITES VERSAILLES Mr SE-CULA-SABRE. Achat comptant estimations successions (avec service débarras) PARIS-PROVINCE Tous styles mobiliers, tableaux, horlogerie, art de la table, vaisselle, cristal, argenterie, ménagères, cuivre, tous habits vintage de marque, maroquinerie, sac Hermès Chanel Vuitton, Bijoux fantaisie, foulards Hermès, Manteaux fourrure. Tous instruments de musique piano, violon, disque. Livres et médailles collection militaire, armes anciennes. Rachat Or Argent même cassé. Pièces or et argent au cours Bourse. Montre gousset et montres bracelet. Adresse 75016 Paris : 01.42.79.98.62 mail. rsantic75@gmail.com Tél 06.07.53.07.33



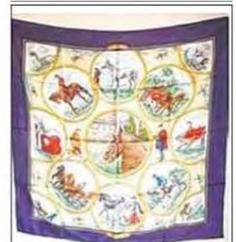
Achète, bon prix, VIEUX VIOLONS, VIOLONCELLES, ARCHETS, CONTREBASSES, GUITARES, SAXOS, même abîmés. Se déplace sur RDV. Part. Tél.06.50.66.24.10



Achète cher au meilleur prix vos Fourrures, Robe de soirée, escarpins, machine à coudre, tableau, bibelots, cuivres, étains, montres, pièces de monnaie. Estimation déplacement gratuit. Antiquités Mickael tél 06 09 16 66 33 (Siret 53403514200015)



Depuis 2001 achète PENDULES ATMOS, MONTRES à GOUSET, MANTEAUX de FOURRURE, MENAGÈRE CHRISTOFLE, SERVICES BACCARAT, VAISSELLE de LIMOGES, Tél. 01 39 20 95 77. (RC 439 475 526) Me déplace à votre domicile ou vous reçois au 8, square St-Florentin Le Chesnay 78150.



Depuis 2001 achète CARRÉS HERMES, MANTEAUX de FOURRURE, BRIQUET DUPONT. Tél. 01 39 20 95 77 (RC 439 475 526) Me déplace à votre domicile ou vous reçois au 8, square St-Florentin Le Chesnay 78150.

3, rue Jean-Jaurès - Espace du Paris - 27000 EVREUX
Tél. 02 32 39 85 55 - Fax 02 32 62 58 38

La Dépêche e-mail : evreux@actu.fr
e-mail : louivers@actu.fr
e-mail : verneuil@actu.fr

Éditeurs : Pierre BOITEAU (Evreux-Louviers) - Laurent REBOURS (Verneuil)

Société éditrice :
PUBLIHEDBOS SAS
Siège social :
261 rue de Châteaugiron
35051 RENNES CEDEX 9
Tél standard 02 30 21 60 00
SAS au capital de 34 000 000 €
Siret PUBLIHEDBOS SAS - 437 280 0181364

Principale actionnaire :
SIPA (représentée par Fabrice BAKHOUCHE)

Président du directeur et directeur de publication :
Laurent GOUIHER

Impression : SCE - La Presse de la Manche - 9 rue Gambetta - 50100 CHERBOURG OCTEVILLE

Publicité locale, régionale et petites annonces :
Tél. 02 32 39 85 55
e-mail : publicite@actu.fr
www.hebdos.com
Directeur de publicité : Bruno COP
Siret Hebdos Communication SAS - 437 737 901 01332

Annances légales :
Tél. 02 39 26 42 00
www.medialex.fr
Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département (ou arrondissement) : Eure
Prix : 1,60 €
Abonnement 1 an : 67,20 €

ISSN 1620-8927
Commission paritaire Evreux n° 0224 C 84294
Commission paritaire Louivers n° 0224 C 92297
Commission paritaire Verneuil n° 0229 C 92298

Dépot légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 - sans autorisation de l'éditeur

PEFC Certifié PEFC - PEF0131-31-3502

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni, à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.